

tuberculeux grâce à des cliniques tenues périodiquement en des endroits centraux de la province. La Ligue antituberculeuse de l'Île du Prince-Édouard, société bénévole, agit en étroite collaboration avec le sanatorium provincial et la Division de la santé. Le sanatorium provincial comprend aussi un hôpital de 20 lits pour enfants infirmes.

Le ministère de la Santé et du Bien-être administre deux cliniques pour maladies vénériennes, l'une à Charlottetown et l'autre à Summerside, et voit à l'hospitalisation de certains malades. Tous les médicaments nécessaires sont donnés gratuitement aux personnes trop éloignées des cliniques publiques.

Des subventions sont versées à tous les hôpitaux généraux au taux de 75 cents par jour pour tous les hospitalisés. En retour, ces hôpitaux généraux admettent gratuitement toutes les personnes indigentes qui ont besoin de soins hospitaliers. Le maintien d'un hôpital pour maladies mentales est défrayé presque en entier par le gouvernement provincial.

**Nouvelle-Écosse.**—Le ministère de la Santé publique de la Nouvelle-Écosse dirige un programme de services de santé publique qui s'étend à toute la province. Ses principales divisions sont: Service public d'infirmières, Hygiène industrielle, Neuropsychiatrie, Aptitude physique et Alimentation, Assainissement et Laboratoires.

La province comprend huit circonscriptions sanitaires, dont sept sont administrées et financées par la province. La ville d'Halifax, la huitième circonscription, reçoit une aide partielle de la province. Chaque circonscription, administrée par un directeur ou, dans le cas d'Halifax, par un commissaire, compte un personnel d'infirmières de santé publique et d'inspecteurs sanitaires. Les circonscriptions disposent d'appareils de radiographie portatifs et d'autres appareils et offrent les services suivants: enseignement de l'hygiène, lutte contre les maladies transmissibles, assainissement du milieu, infirmières de santé publique et hygiène des mères, bébés et enfants. Les laboratoires de la province assurent aux médecins et aux circonscriptions sanitaires des services de diagnostic, y compris des examens bactériologiques et autres et l'analyse du lait et de l'eau. De la streptomycine pour les tuberculeux et de la pénicilline pour les vénériens sont fournies par la province.

Cinq hôpitaux provinciaux fonctionnent sous la direction du ministère, soit l'hôpital général, trois sanatoriums et l'hôpital pour maladies mentales. L'hôpital général comprend aussi une clinique pour le cancer et une clinique pour le traitement "Kenny" contre la poliomyélite. Les tuberculeux sont traités gratuitement de même que aliénés internés à l'hôpital Nouvelle-Écosse.

La province verse une subvention fixe de tant par jour à tous les hôpitaux autorisés pour chaque personne traitée. En 1949, elle a pourvu à des subventions supplémentaires destinées à couvrir totalement ou en partie les frais médicaux des mères bénéficiaires d'une allocation.

**Nouveau-Brunswick.**—Le ministère de la Santé et des Services sociaux a remplacé le ministère de la Santé créé en 1918 en vertu de la loi sur la santé du Nouveau-Brunswick. La Santé est administrée par le médecin en chef, qui est aussi officier général de l'état civil. Les hôpitaux relevant de la province comprennent deux sanatoriums et un hôpital pour maladies mentales sous la direction chacun d'un surintendant médical. Les divisions administrées par un directeur à service continu